

**DELIBERATION N°2021-22_001
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 16 septembre 2021

1. Approbation du procès-verbal de la commission du 1^{er} juillet 2021

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la commission du 1^{er} juillet 2021.

Besançon, le 20 septembre 2021

La présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF



Annexe / pièces jointe :

Annexe 1 : Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté



Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire

Du conseil académique de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 1^{er} juillet 2021

Amphithéâtre A – Bâtiment Métrologie

Campus Bouloie

16 Route de Gray – 25030 BESANCON Cedex

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le jeudi 1^{er} juillet 2021 en présentiel sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Mostapha DISS (UFR SJEPG)
Marie Hélène DE SEDE MARCEAU (UFR SLHS)
Pascal KAMINA ((UFR SJEPG)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Pierre JOUBERT (UFR ST)

Collège B

Anne Lise COCHARD (IUT BV)
Michel SAVARIC (UFR SLHS)
Laurence RICQ (UFR ST)

Collège des personnels BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR Sports) – Liste SNPTES
Christine LOPEZ (UFR SJEPG)

Collège des Usagers

Wiam BAMA URF SLHS Liste CGT-SE et ASDE

Invités :

Elodie BELLE
Laura CLERC
Pierre Henri DODART
Fanny Jeanroy – CROUS
Lucas BARRAUX – BVE
Karine MONNIER-JOBE
Jeanne-Marie JEANDEAUX
Paul MARCILLE

1 représentant du CESER de Franche-Comté

Jean Marie VERNET

Pouvoirs :

Marie-Hélène DE SEDE MARCEAU a reçu procuration de Pascal GILLON (UFR SLHS)
Anne Lise COCHARD a reçu procuration de Anne Laurence FERRARI
Nadine MAGY-BERTRAND de Elsa CURTIT (UFR Santé)
Pierre JOUBERT a reçu procuration de Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Laurence RICQ a reçu procuration de Samir JEMEI (IUT BM)
Wiam BAMA a reçu procuration de Jordan Silve (INSPE)
Christine LOPEZ a reçu procuration de Christine LE NOAN – personnalité désignée « intuitu personae »
Jean Marie VERNET a reçu procuration de Odile Marie GIABBICONI – représentante Ets enseignement secondaire

Laurence Ricq ouvre la séance à 15 heures 3 minutes. Le quorum est atteint.

Laurence Ricq rappelle quelles sont les procurations reçues pour la séance.

1. Informations diverses

- Rentrée 2021 et situation sanitaire liée au Covid

Laurence Ricq indique qu'il n'y a presque plus d'étudiants sur site et que depuis hier il n'y a plus de restriction de jauge.

Laurence Ricq précise donc que ce qui est intéressant maintenant est la projection sur la rentrée. Elle indique qu'il y a eu quelques informations via le ministère au sujet de la rentrée mais pas d'annonces officielles. Une circulaire est annoncée. Celle-ci indiquerait une rentrée 100% en présentiel, c'est-à-dire sans jauge mais avec des plans B à anticiper pour pouvoir passer d'une jauge à une autre. Il y a des adaptations nécessaires à anticiper.

Laurence Ricq indique qu'il y aura une distribution d'autotests, de tests antigéniques à l'initiative de l'établissement avec une compensation financière. **Laurence Ricq** précise qu'il y aura une vigilance particulière sur la vaccination. L'idée est d'inciter un maximum d'étudiants afin d'avoir une couverture vaccinale la plus grande possible et de rester sur une configuration en 100% présentiel. **Laurence Ricq** ajoute qu'il y aura des sondages anonymes effectués pour évaluer le pourcentage d'étudiants vaccinés, ce qui permettra de suivre l'évolution de la couverture vaccinale. Au-delà de cela, une communication sera faite pour faciliter l'accès à la vaccination, même s'il est aujourd'hui assez aisé d'aller se faire vacciner.

Laurence Ricq ajoute, concernant les mesures sociales pour la précarité, que le repas à 1 euro reste à l'étude. On reviendrait donc à un tarif de 1 euro uniquement pour les boursiers. Elle ajoute que les postes d'assistante sociale dans les CROUS sont pérennisés. **Laurence Ricq** ajoute que le dispositif chèque psy serait renouvelé également. Il y aura une vigilance importante sur l'accueil des étudiants et surtout sur les étudiants internationaux. **Laurence Ricq** indique que l'université aura pour mission de mobiliser la CVEC de la manière la plus dynamique possible dans ce contexte.

Laurence Ricq indique qu'il y a donc beaucoup de conditionnel. Les éléments figureront dans une circulaire qui devrait paraître rapidement.

- **Parcoursup**

Laurence Ricq rappelle que l'on est dans les phases de fin de Parcoursup. Elle indique que les admissions master sont également en cours et les saisines faites au Recteur d'académie ont commencé.

- **Retour des appels à projets (APP) régions**

Laurence Ricq rappelle que la région avait lancé des AAP, suite auxquels un classement avait été réalisé. Ce classement avait été validé en commission du 23 février dernier et l'ensemble des dossiers a été déposé sur la plateforme. **Laurence Ricq** indique que nous avons eu des retours la semaine dernière, qui sont très positifs puisque sur 23 projets déposés, 22 sont financés.

- **Accréditation par l'HCERES**

Laurence Ricq précise qu'il s'agit là de communiquer des éléments de calendrier. L'HCERES est l'autorité chargée d'évaluer l'ensemble des éléments. **Laurence Ricq** précise que nous faisons partie de la vague C pour une accréditation à la rentrée 2024.

Laurence Ricq indique qu'en novembre 2021, l'HCERES devrait venir présenter les éléments sur lesquels l'université sera évaluée.

Les dossiers d'auto-évaluation devraient être déposés entre juin et septembre 2022.

Laurence Ricq indique que l'on commence à avoir un peu plus de précisions. Au niveau du contenu, l'évaluation est intégrée sur 3 domaines : le pilotage recherche et valorisation, la politique de formation et vie étudiante et le pilotage stratégique et opérationnel.

- **Qualité de Vie des Etudiants (QVE)**

Laurence Ricq indique que l'université lance une concertation sur la QVE. Le défi sur lequel l'université souhaite porter son attention est le fait que les étudiants soient capables de s'intégrer sereinement dans la société en tant que citoyens engagés et contributeurs actifs au vivre ensemble.

Laurence Ricq indique qu'il y a un enjeu d'attractivité et de visibilité de l'université. On a pour cela trois actes de concertation avec pour chacun des objectifs opérationnels. Les 3 axes sont les suivants :

- donner du sens et améliorer l'engagement et les conditions de vie des étudiants, levier de santé, de soutenabilité des études et de réussite ;
- donner la priorité à la qualité des formations, à l'insertion professionnelle et à la mobilité sociale ;
- s'appuyer sur le dialogue social et améliorer les ressources de la politique de qualité de vie étudiante en renforçant le système d'acteurs.

Laurence Ricq indique que ce plan provisoire a été communiqué auprès des directeurs de composante et chefs de service afin qu'ils fassent remonter leurs avis ou remarques. Elle indique que dans un an, un plan d'action devra avoir été réalisé et signé par l'ensemble des acteurs investis dans le projet.

Laurence Ricq indique que le calendrier des instances est en cours d'élaboration. Elle précise qu'il sera finalisé prochainement. Elle indique que les dates éventuelles sont les suivantes : 16 septembre, 12 octobre, 30 novembre, 20 janvier. Ces dates sont à confirmer. **Laurence Ricq** indique qu'il va être réfléchi à la possibilité de faire des CFVU en présentiel et distanciel à la fois, pour éviter que comme aujourd'hui par exemple beaucoup d'étudiants ne puissent être présents.

- **Point travaux BU sciences et sport**

Jeanne-Marie Jandeaux présente ce point.

Jeanne-Marie Jandeaux indique que la fermeture de la BU sciences sport va intervenir le 2 juillet au soir pour une durée de deux ans. Elle précise que celle-ci fera l'objet d'une rénovation totale. Elle indique que cette fermeture a des impacts importants sur les étudiants, les personnels et les enseignants chercheurs, en particulier le public des facs de sport et de sciences. **Jeanne-Marie Jandeaux** indique qu'un dispositif a été mis en place pour assurer la continuité du service afin que les étudiants et les chercheurs en particulier ne soient pas pénalisés. Elle indique qu'une BU provisoire sera mise à disposition au sein de l'UFR ST, qui pourra accueillir à peu près 4 000 ouvrages. **Jeanne-**

Marie Jandeaux précise que le personnel de la bibliothèque se relayera. En vue d'assurer l'accès aux collections qui restent dans le bâtiment en travaux, le service de click&collect mis en place pendant la crise sanitaire va être maintenu. **Jeanne-Marie Jandeaux** indique que ce dispositif a été mis en place grâce au soutien des doyens pour maintenir l'accès à la documentation pour les étudiants et l'égalité entre eux.

Jeanne-Marie Jandeaux rappelle que toutes les BU restent accessibles à tous les étudiants et que la documentation en ligne reste accessible également.

Concernant l'ouverture des BU à la rentrée, **Jeanne-Marie Jandeaux** indique qu'il est projeté une ouverture sur des horaires normaux qui sont très plébiscités par les publics. Elle rappelle que les BU sont des lieux de concentration de public et qu'ils sont donc également en attente d'informations complémentaires sur les consignes sanitaires pour la rentrée.

2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU du 27 mai et du 8 juin 2021

Aucune remarque n'est effectuée par les membres de la commission sur les procès-verbaux.

Laurence Ricq soumet donc ces procès-verbaux au vote.

Vote pour approuver le procès-verbal de la CFVU du 27.05.2021 et du 08.06.21 :

UNANIMITE POUR

3. Validation du bilan des actions CVEC 2020-2021

Laurence Ricq indique que la commission CVEC s'est tenue le 15 juin dernier.

Le bilan des actions est présenté par **Lucas Barraux** (*cf annexe 1*).

Wiam Bama demande quelles sont les raisons de la difficulté à recruter un psychiatre.

Lucas Barraux lui répond qu'il est difficile de recruter avec le salaire proposé pour ce poste. Il indique qu'en plus, il s'agit d'un poste à temps partiel et non d'un temps plein, ce qui intéresse peu.

Jean-Marie Vernet demande d'où vient le financement accordé.

Laurence Ricq lui répond qu'ici, il s'agit du vote d'éléments pour la CVEC. Elle précise que l'université est auditée sur ces fonds, qui sont assez récents. L'université a mis en place une commission pour travailler sur l'attribution de ces fonds.

Lucas Barraux ajoute qu'il y a beaucoup d'implication de fonds région par exemple, ce qui contribue à la mise en place. Le CLA par exemple a également contribué.

Laurence Ricq rappelle que le dispositif CVEC est très récent et doté assez largement. Dans ce cadre, il a fallu que l'université s'adapte. Il a fallu flécher une partie pour les projets étudiants et une partie pour la santé/SUMPPS. Il a fallu statuer sur comment les fonds allaient être attribués. Il n'y a pas d'obligations partenariales du tout mais la CVEC fait toutefois parfois appel à des partenaires.

Vote pour valider le bilan des actions CVEC 2020-2021 et les projections :

UNANIMITE POUR

Afin de profiter de la présence de **Lucas Barraux**, **Laurence Ricq** indique que le point 11 de l'ordre du jour va être abordé maintenant.

11. Validation du statut d'accueil de volontaires en service civique pour l'université de Franche-Comté pour une durée de 3 ans

Lucas Barraux explique que dans le cadre de la demande du renouvellement d'agrément, il est nécessaire d'identifier le nombre de volontaires en service civique. Il indique qu'il s'agit d'une démarche assez lourde et qu'un ensemble de justificatifs sera demandé, tout en sachant que cette démarche a déjà été effectuée il y a 3 ans et doit être renouvelée tous les 3 ans. Il précise qu'il faut donc se projeter sur 3 ans.

Vote pour valider le statut d'accueil de volontaires en service civique pour l'université de Franche-Comté pour une durée de 3 ans :

MAJORITE DE POUR (20) ET 2 ABSTENTIONS

4. Validation des modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) 2021-2022

Laurence Ricq cite les M3C reçues (*cf. annexe 2*).

Laurence Ricq précise qu'il manque certaines composantes et qu'il y a différentes raisons à cela.

Laurence Ricq indique que ces modalités manquantes seront soumises au vote à la CFVU de septembre. La commission de septembre sera le dernier délai pour les valider car les M3C doivent être validées dans le mois qui suit la rentrée.

Laurence Ricq rappelle que les M3C sont basées sur le Règlement général des études et des évaluations (RGEE) voté lors de la dernière séance.

Elodie Belle explique que certaines équipes n'ont pas voulu revoir leurs M3C et ont souhaité reprendre celles de l'année dernière.

Laurence Ricq ajoute que de plus en plus de licences passent en contrôle continu intégral.

Guy Labarre indique avoir été interpellé par la directrice des études de l'UFR SLHS concernant les M3C des CMI. Il n'y a pas eu d'informations à ce sujet.

Laurence Ricq indique que pour les M3C des CMI, cela interviendra en septembre.

Vote pour valider les M3C 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

5. Validation des maquettes et M3C des licences professionnelles « Bachelors Universitaires de Technologie » (LP-BUT) - IUT Besançon-Vesoul 2021-2022

Laurence Ricq indique que les maquettes et M3C n'ont pas été reçues pour l'IUT Belfort-Montbéliard. Les programmes ayant été connus fin mai, il était difficile d'être prêt pour cette commission.

Les maquettes et M3C proposées portent donc sur les départements de l'IUT Besançon-Vesoul (*cf. annexe 3*). Ces documents ont été approuvés et validés en conseil d'institut le 24 juin dernier.

Pour les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), il n'y a pas de RGEE voté pour l'instant.

L'ensemble des maquettes est conforme aux programmes nationaux exceptés pour les départements information-communication et GEA (Gestion des entreprises et administrations), départements pour lesquels certains TP ont été transformés en TD pour des raisons d'effectifs..

Anne-Lise Cochard confirme qu'effectivement, les programmes ont été connus très tard. Elle confirme également que le programme national est respecté à 100%, à l'exception des départements d'information-communication et GEA pour des raisons budgétaires.

Vote pour valider les maquettes et M3C des licences professionnelles « Bachelors Universitaires de Technologie » (LP-BUT) de l'IUT Besançon-Vesoul 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

6. Validation du projet de création du DEUST préparateur/technicien en pharmacie (transformation du projet validé)

Laurence Ricq rappelle que la CFVU avait voté en novembre le test d'une licence professionnelle et d'un DEUST dans ce domaine. Elle indique que finalement, une modification de l'accréditation reçue est intervenue et limite l'accréditation au DEUST uniquement. **Laurence Ricq** indique qu'il faut donc voter le projet de création de ce DEUST (*cf. annexe 4*).

Laurence Ricq rappelle qu'il a déjà été voté le projet de licence professionnelle incluant le DEUST. Elle indique qu'il faut maintenant voter uniquement pour le DEUST. Elle précise que ce vote est purement formel.

Vote pour valider le projet de création du DEUST préparateur/technicien en pharmacie (transformation du projet validé) :

UNANIMITE POUR

7. Validation des structures de formation 2021-2022

Laurence Ricq indique que sont concernés par ces validations :

- l'UFR Santé avec les PASS et les LAS (*cf. annexe 5*).
- l'INSPE, puisqu'il y avait trois coquilles concernant la maquette MEEF 1^{er} degré (*cf. annexe 6*).
Laurence Ricq précise qu'un amendement a eu lieu pendant le conseil de gestion, d'où un nouvel envoi par mail hier soir
- l'UFR SJPEG, avec une modification au sein du master droit de l'action administrative (*cf. annexe 7*). Il s'agit là d'un changement d'intitulé et de contenu mais pas d'horaires.

A la demande de certains membres de la commission, il est procédé à un vote distinct pour les différentes composantes. Un premier vote a eu lieu pour les structures de formation de l'UFR Santé.

Vote pour valider les structures de formation 2021-2022 de l'UFR Santé :

UNANIMITE POUR

Un second vote a eu lieu concernant les structures de formation de l'INSPE.

Vote pour valider les structures de formation 2021-2022 de l'INSPE :

MAJORITE DE POUR (19) ET 3 CONTRE

Un dernier vote a eu lieu concernant les structures de formation de l'UFR SJPEG.

Vote pour valider les structures de formation 2021-2022 de l'UFR SJPEG :

UNANIMITE POUR

8. Validation des Unités d'enseignement libres (UEL 2021-2022)

Laurence Ricq indique qu'il y a eu 11 demandes de création ainsi que des demandes de modification (*cf. annexe 8*).

Michel Savaric indique que les demandes de création de **Philippe Henry** de l'UFR ST n'apparaissent pas dans les envois. Il indique que cet enseignant avait 3 projets de création d'UEL.

Elodie Belle indique qu'il y a eu un échange avec les directions de composante, et en l'espèce avec l'UFR ST, qui a donné son accord pour deux créations d'UEL mais pas pour celles-ci. Elle ajoute, concernant les demandes de modifications, que celles-ci sont acceptées dans la mesure où elles n'impliquent pas d'augmentation d'heures.

Michel Savaric indique que le problème est que le collègue n'a pas eu de retour concernant ses demandes.

Elodie Belle indique qu'il y a eu une discussion très récente jusqu'à hier sur ce sujet. Les enseignants n'ont en conséquence pas forcément encore pu être informés.

Laurence Ricq indique qu'il faut revoir le circuit pour que les choses soient faites dans l'ordre. Elle indique qu'aujourd'hui, la CFVU se prononce sur des éléments remontés par les composantes et que ces modifications et créations n'ont pas été remontées par la composante.

Elodie Belle rappelle que la consigne était de passer par le pôle formation, ce qui n'a pas été le cas pour ces demandes-là.

Laurence Ricq indique, pour les enseignements, qu'il convient que les enseignants soient informés du circuit. On ne doit pas tout remonter à la CFVU puisque c'est la composante qui opère et qui doit sur ses fonds propres, valider ou non le projet. On ne peut pas, à la CFVU, présenter des projets qui ne seront pas soutenables pour la composante.

Michel Savaric indique qu'il y a une rupture de communication entre la direction et le collègue en question.

Laurence Ricq indique qu'il sera demandé à la direction de l'UFR ST d'envoyer un message à cet enseignant.

Laurence Ricq poursuit avec les demandes de fermeture, notamment l'UEL étudiant ambassadeur Parcoursup.

Elodie Belle explique que pour l'année 2020-2021, il y avait 15 étudiants dans cette UEL pour traiter 21 messages reçus dans le cadre de la campagne Parcoursup 2021. Cette UEL fonctionne avec des alias diffusés sur Parcoursup pour chaque formation, qui comprennent des étudiants mais également le responsable de scolarité et dans certains cas, le directeur des études ou le responsable de formation. De plus, certains étudiants sont inscrits dans ces alias tous les ans. Elle indique qu'il y a d'autres UEL qui permettent de s'engager auprès des étudiants.

Elodie Belle précise qu'au total, il existe plus d'une centaine d'UEL à l'université de Franche-Comté.

Vote pour valider les UEL 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

9. Validation de la liste des parcours-types 2021-2022

Laurence Ricq précise quelles sont les modifications apportées à ce document (*cf. annexe 9*).

Elle précise notamment que l'ouverture du master EUR informatique est reportée, et que le master MEEF italien est fermé.

Vote pour valider la liste des parcours-types 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

10. Validation de la liste des parcours ouverts en deuxième et troisième année de licence accès santé 2021-2022

Laurence Ricq indique qu'il s'agit essentiellement des parcours pour les étudiants de PASS non lauréats du concours qui veulent poursuivre dans la LAS disciplinaire. Elle précise toutefois qu'il peut aussi y avoir de nouveaux étudiants.

Laurence Ricq indique que les parcours LAS2 et LAS3 ont été mis à jour (*cf. annexe 10*). Elle précise que l'université propose bien une LAS2 pour toutes les options du PASS conformément à la réglementation en vigueur, c'est à ne dire en ne fixant pas de capacités d'accueil. Elle indique que beaucoup d'universités n'ouvrent pas de LAS2 pour toutes leurs options.

A l'UFR STGI, il n'y a pas de LAS2 car les LAS2 droit et SPI existent à Besançon. Les étudiants de l'UFR STGI peuvent donc poursuivre à Besançon s'ils le souhaitent.

Vote pour valider la liste des parcours ouverts en deuxième et troisième année de licence accès santé 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

Dans l'attente de **Paul Marcille**, intervenant pour le point 12 à l'ordre du jour, **Laurence Ricq** propose de traiter les points 13 et suivants.

13. Primes de responsabilité pédagogique 2021-2022

Laurence Ricq indique aux membres qu'ils ont reçu le tableau (*cf. annexe 11*). Elle indique que l'an dernier, le tableau avait été voté en octobre, donc tardivement en 2020. Cette année, le tableau est voté plus tôt pour que les enseignants sachent à quoi ils peuvent prétendre. **Laurence Ricq** précise qu'il a été tenu compte des remontées des années précédentes.

Elle indique que cette liste n'est pas forcément l'idéal mais qu'aujourd'hui il est difficile de faire évoluer cela, notamment avec les données de la loi LPR.

Laurence Ricq indique qu'il a été rajouté le BUT en apprentissage et retiré les engagements du réseau figure car cela n'est plus d'actualité.

Laurence Ricq rappelle que cette prime est une reconnaissance des enseignants et enseignants chercheurs pour leurs investissements dans le domaine pédagogique.

Vote pour valider les primes de responsabilité pédagogique 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

14. Référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs 2021-2022

Laurence Ricq explique qu'il s'agit là de reconnaître une activité en terme d'heures. Elle précise que ce référentiel (*cf. annexe 12*) a été présenté en comité technique.

La proposition majeure de modification repose sur le principe même. Avant, le référentiel était limité à 42 heures TD. Cette fois, on inverse, c'est à dire qu'on considère un nombre minimal d'heure et que le complément peut être fait dans le cadre de ce référentiel, tout comme les heures complémentaires.

Laurence Ricq indique que les réformes en cours nous y encouragent.

Laurence Ricq indique qu'il a été intégré le suivi des étudiants en stage ainsi le suivi de master 2 MEEF, qui a été augmenté.

Un membre de la CFVU demande une explication sur la ligne « membres élus d'un conseil ».

Laurence Ricq lui répond que la délibération du CA du mois de février prévoit cela. Elle indique que la délibération sur le statut de l'élu sera envoyée aux membres de la commission ainsi qu'aux membres de l'ensemble des conseils.

Vote pour valider le référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

Paul Marcille étant arrivé, il est traité le point 12 à l'ordre du jour.

12. Définition des montants des bourses Erasmus 2021-2022

Paul Marcille, directeur de la DRIF, présente les montants des bourses Erasmus 2021-2022 (*cf. annexe 13*).

Michel Savaric indique qu'il y a un gros souci avec le Royaume-Uni puisque ce pays était l'une des destinations les plus demandées. Il demande si les étudiants qui partent en Erasmus au Royaume Uni pourront en bénéficier.

Paul Marcille indique qu'il y a encore une petite année de marge pour financer ces mobilités. Pour ces mobilités, il sera possible de les financer selon les dates prévisionnelles de mobilité. Il indique qu'il est planifié et prévu un report de ces mobilités vers d'autres pays en alternative au Royaume-Uni, notamment vers les pays scandinaves avec un cursus en anglais.

Michel Savaric demande s'il restera des crédits pour l'année 2022-2023.

Paul Marcille lui répond que cela ne sera sûrement plus possible.

Michel Savaric demande si l'UFC va renégocier des accords avec les universités britanniques, et, dans ces mesures-là, s'il y aura une marge de manœuvre. Il indique que les universités britanniques ont déjà posé des conditions importantes pour accepter les étudiants.

Paul Marcille lui répond qu'il va en effet falloir repenser les accords et se baser sur des accords de type AIU. Il indique que la question financière est assez présente dans les négociations. Il y a au sein des universités britanniques deux courants qui s'affrontent : celles qui veulent garder des relations assez simples, fluides avec les universités européennes et celles qui y voient la possibilité de tenir une politique un peu plus américaine. C'est une question qui est en cours. La commission européenne devrait donner sa position à ce sujet dans les mois à venir avec notamment peut être des accords bilatéraux. **Paul Marcille** indique qu'il va y avoir une sur-sollicitation des universités irlandaises et de celles de Malte.

Vote pour valider les montants des bourses Erasmus 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

15. Référentiel Parcoursup 2021-2022

Laurence Ricq indique que les éléments du référentiel de l'année précédente ont été repris et adaptés. Elle indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de modifications.

Laurence Ricq explique le contenu du référentiel (*cf. annexe 14*).

Vote pour valider le référentiel Parcoursup 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

16. Bornes 2020-2021 modifiées suite Covid-19

Laurence Ricq indique que les bornes ont déjà été modifiées pour permettre aux formations diplômantes de faire un stage jusqu'au mois d'octobre.

Laurence Ricq précise que cette modification n'incluait pas les DU-DIU, notamment en santé, qui se poursuivront au-delà du 31 août pour des soutenances ou des stages. Il est donc ici question d'ajouter l'exception jusqu'au 31 octobre pour ces DU-DIU (*cf. annexe 15*).

Vote pour valider les bornes 2020-2021 modifiées suite au Covid-19 :

UNANIMITE POUR

17. Calendriers des formations 2021-2022

Laurence Ricq indique que la réglementation prévoit que les calendriers (*cf. annexe 16*) passent en comité technique (CT), CFVU puis conseil d'administration (CA) pour validation.

Laurence Ricq indique que les calendriers ont été remontés en composante. Ces calendriers ont tous été votés dans les conseils de gestion ou conseil d'institut.

Vote pour valider les calendriers des formations 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

18. Capacité d'accueil minimale en deuxième année de Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique et part minimale réservée aux deuxièmes années de licence accès santé à la rentrée 2022

Laurence Ricq précise que ces capacités sont soumises à la commission suite à une demande de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, qui a demandé par mail de préciser des éléments (*cf. annexe n°17*).

La délibération proposée porte sur la capacité d'accueil minimale en deuxième année de Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique et la part minimale réservée aux deuxièmes années de licence accès santé à la rentrée 2022.

Laurence Ricq cite les modifications apportées pour être conforme à la réglementation.

Nadine Magy-Bertrand demande quelle est la répartition de ces capacités entre médecine, maïeutique et pharmacie.

Elodie Belle lui répond que l'université a travaillé sur cette répartition mais qu'il subsiste encore beaucoup d'incertitudes sur le sujet. Elle précise que cela se fera en septembre. L'idée aujourd'hui est de se prononcer uniquement sur ce qui nous est demandé, c'est-à-dire la capacité globale.

Laurence Ricq ajoute qu'une capacité de 260 a été déterminée pour médecine.

Nadine Magy-Bertrand indique qu'elle avait en tête 220-230 et qu'elle souhaitait donc avoir une idée de l'augmentation.

Elodie Belle indique que la CFVU sera amenée à se prononcer sur cette répartition en septembre.

Laurence Ricq ajoute qu'il est obligatoire de mettre plus que l'année dernière. Elle rappelle qu'aujourd'hui, la demande porte uniquement sur la capacité minimale.

Vote pour valider la capacité d'accueil minimale en deuxième année de Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique et part minimale réservée aux deuxièmes années de licence accès santé à la rentrée 2022 :

MAJORITE DE POUR (18) ET 2 ABSTENTIONS

19. Questions diverses

Aucune question n'avait été remontée avant la tenue de la commission et aucune question n'est posée en séance.

Laurence Ricq clôt la séance à 16 heures 58 minutes

Laurence RICQ
Vice-présidente
Formation initiale et continue



Laura CLERC
Secrétaire de séance



Elodie BELLE
Responsable pôle
formation et réussite étudiante

